



Agriculture : instrument fondamental de rétention et de redistribution de revenus en milieu à fortes activités minières : cas de haut Katanga

-

Rapport VPPEE

1. Résumé du document

La région du haut Katanga, située en République Démocratique du Congo, est particulièrement touchée par les conséquences de l'intense activité minière, fait d'entreprises privées, qui se développe à un rythme important depuis la libéralisation du secteur minier en 2002.

Dans cette étude de cas l'ONG VPPEE (Vision Pour la Protection de l'Environnement et des Ecosystèmes) expose et analyse les effets néfastes de l'activité minière sur l'environnement (pollution, baisse de fertilité des sols) et sur les conditions de vie (maladie, sécurité alimentaire) et de travail des habitants du Haut Katanga. Les auteurs mettent notamment en lumière l'ampleur du phénomène d'accaparement des terres dans la région (350 entreprises minières sur l'ensemble du territoire du haut Katanga).

Cette implantation massive et la création de richesse qui lui est associée ne profitent pas à la population locale. Les rares initiatives de responsabilité sociétale des entreprises (encadrement de quelques paysans exerçant la carbonisation et/ou soutien aux emplois locaux) vers les communautés n'ont pas d'effet sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des riverains; compte tenu de leur pratique à faible échelle et de l'inaccessibilité des emplois à ces des riverains par manque d'expertise.

VPPEE formule des propositions pour résoudre les problèmes d'accès à la terre et de redistribution des revenus miniers. Elle estime qu'un mode d'organisation basé sur les coopératives agricoles, est un moyen sûr permettant aux populations de profiter des opportunités minières, et de soutenir l'économie locale (lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire).



2. Éléments factuels et analytiques

L'ONG VPPEE indique que dans les zones à forte activités minières du haut Katanga, 75% de la population (90% de femmes et 60% des hommes) vivent de l'agriculture de subsistance. La survie de cette population est aujourd'hui menacée. Plusieurs phénomènes expliquent cette situation :

- l'accaparement des terres par les sociétés minières (3 entreprises minières, occupent 90847,46 ha, délocalisant 65 villages)
- l'occupation excessive des terres par les activités minières qui cause un dérèglement du milieu naturel (animal, aquatique et végétal) et entraîne une privation des communautés des produits de la chasse, et de la cueillette
- la perte de fertilité des sols

Les causes évoquées d'accès à la terre et aux ressources par les populations riveraines de Haut Katanga sont liées à l'attribution aux sociétés minières des grandes superficies de terres et forêts (carrés miniers) ; qui ne sont pas toutes exploités et dont une grande partie pouvait servir d'exploitations agricoles aux paysans producteurs riverains. La spoliation des terres agricoles au profit de l'exploitation minière, est également une cause évoquée, qui favorise la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans ces localités à forte activités minières; d'autant plus que ces activités minières ne contribuent pas à l'économie locale (actions entreprises dans le cadre des responsabilités des entreprises en vers les communautés, jugées inadaptées : encadrement à petite échelle de producteurs orientés vers les activités de carbonisation et possibilités d'emplois conditionnées par une expertise localement indisponible).

VPPEE indique que les séries de dialogues élargis initiées en 2011 et 2013, répondent au souci de donner un contenu local aux opportunités minières (enjeux actuels) et profite pour lancer un appel à des solutions liées à : i) un cadrage des périmètres (usine, mine) par l'Etat (ministère de mine et cadastre), en vue de la rétrocession d'une partie des terres aux populations, ii) la définition d'un dispositif permettant un accès facile à la terre (notamment les femmes, handicapés et enfants) ; iii) l'intégration des exploitations familiales paysannes dans les plans d'action minier (appui à l'acquisition durable par les producteurs, des moyens de production).



Les solutions proposées pour l'accès et l'utilisation des ressources sont deux (2) ordres:

- a. Politique : i) cadrage (limitation) des périmètres miniers pour favoriser l'usage agricole et conservation des forêts et ii) mise en place d'un dispositif d'accès facile à la terre (rétention), par les paysans producteurs riverains (notamment les femmes, handicapés et enfants)
- b. Institutionnel : prise en compte par les plans d'action minier de la promotion de l'agriculture familiale (appui à l'acquisition durable des moyens de production, promotion des coopératives agricoles comme canal efficace de redistribution des revenus à grande échelle).

3. Avis sur le positionnement

A la lecture de cette contribution de l'ONG VPPEE nous pouvons localiser les questions et solutions proposées au niveau de :

- a. la régularisation des droits d'accès aux terres et ressources, par des politiques permettant à des populations riveraines des zones minières, de sécuriser leurs droits d'usages agricole de la terre et de conservation des forêts ; et
- b. rôle des acteurs de cette régulation (Etat), des acteurs mis en cause (sociétés minières) et des instances locales (représentatives de producteurs individuels et/ou coopératifs, des organisations communautaires de base et OSC) ; devant traduire dans les faits, ces droits d'accès des populations riveraines des zones minières aux terres et ressources.

Bien que dénonçant les effets des industries extractives sur l'accès à la terre des populations locales ainsi que les impacts sociaux et environnementaux des pratiques de ces industries, l'auteur ne se positionne pas contre l'implantation des sociétés minières. Il appelle à une meilleure coopération pour que le secteur privé puisse mieux contribuer au développement local.